

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 MARS

Le Repos du Dimanche

La question du repos dominical est à l'ordre du jour. On l'étudie dans toutes les sphères, aussi croyons-nous qu'on lira avec intérêt les extraits suivants que nous faisons à un article du *Figaro*, signé Ph. de Grandlieu, sur cette question :

L'histoire a vraiment des ironies amusantes et de piquants retours ! Nous sommes à la veille de voir, non seulement d'austères républicains recevoir des cordons des mains de l'Empereur d'Allemagne, mais des libre-penseurs relever chez nous la loi tant décriée de 1814 et rapporter de Berlin le repos du dimanche aboli par le régime actuel !

Le spectacle est des plus instructifs et montre une fois de plus combien il est vain d'aller contre la nature des choses !

On n'écoutait ni les catholiques ni même les économistes quand ils rappelaient que l'homme n'est pas une machine à jet continu, mais un être moral ayant besoin de trêve réparatrice ; et voilà que maintenant se sont les athées qui parlent comme des cléricaux et des détracteurs de toute croyance qui préconisent le plus la thèse évangélique ! C'est le farouche Tolain, c'est le socialiste Delahaye qui, au nom de la liberté comme de la dignité humaine, réclament le bienfait d'une institution qu'ils conspuent naguère en la qualifiant de rétrograde et de jésuitique !

Car remarquez que ce n'est pas seulement d'un repos hebdomadaire qu'il s'agit pour réparer les forces épuisées par le travail de la semaine, mais bien du repos dominical, c'est-à-dire de celui qui rappelle à l'homme qu'il a une âme, une intelligence, une famille, et qu'il importe, au milieu des luttes et des fatigues de la vie, d'avoir par semaine un jour sacré pour se recueillir, cultiver son esprit, détendre son cœur entre la femme et les enfants, au foyer domestique.

Qu'un philosophe aux idées élevées, comme M. Jules Simon, soutienne cette thèse, cela n'a rien de surprenant ; mais ce qui est plus original et plus inattendu, c'est de voir notre ministre actuel des travaux publics, M. Yves Guyot, « le Vieux petit employé de la Lanterne », la prêcher avec toute la chaleur d'un nouveau converti....

Un congrès international, malheureusement très inaperçu dans le tumulte de l'Exposition, s'est tenu l'année dernière, à la fin de septembre, pour étudier cette question au point de vue hygiénique et social, et plus de 200 membres y ont pris part en dehors de toute opinion politique comme de toute croyance religieuse.

A la suite du Congrès de Paris, une Ligue populaire pour le Repos du Dimanche en France s'est constituée sous la présidence effective de M. Léon Say, Ligue dans le comité de laquelle figurent l'ingénieur en chef de la Compagnie de Lyon, des membres de l'Institut, des industriels, des entrepreneurs, des architectes, des commerçants. « Elle poursuit, dit son programme, l'amélioration du sort des ouvriers, le développement du sort des familles,

le progrès hygiénique et moral, le libre accomplissement des devoirs religieux, sans contrainte pour personne. »

Une autre Association, s'inspirant de la même pensée généreuse, a été fondée par MM. Chesnelong et Keller, sous ce simple titre : *Le Repos du Dimanche*, et elle poursuit, à côté de la première, une action « parallèle » qui, celle-là, justifient toutes les approbations et tous les concours.

La question n'est pas nouvelle en France. Tout le monde connaît de nom la loi de 1814, flétrie pendant trois quarts de siècle comme obscurantiste et réactionnaire par des déclamateurs qui ne l'ont jamais lue. J'ai eu la curiosité de me reporter à sa discussion et de feuilleter le *Moniteur* poudreux de l'époque.

C'est bien instructif, et ma première découverte a été de constater qu'au lendemain même de la Restauration, et avant toute réunion des Chambres, Fouché, ministre de la police, le louche et répugnant Fouché, avait prescrit en hâte l'exécution d'anciens règlements de 1782 sur l'observation du dimanche ! — Il y a des empressements et des platitudes que les révolutionnaires domestiqués sont seuls capables d'imaginer et d'accomplir.

Deux mois plus tard, la Chambre des députés, sous la présidence de M. Lainé, commençait la discussion, non d'un projet de loi présenté par le gouvernement, mais d'une proposition émanant d'un de ses membres bien oublié depuis, M. Bouvier. Le débat rappelle que la Convention elle-même avait reconnu le besoin d'un jour de repos, qu'elle avait inventé dans ce but la décade et quelques autres fêtes civiques et qu'elle exigeait l'observation de ces fêtes nouvelles avec beaucoup plus de rigueur que n'en avait jamais mis la religion catholique pour les siennes, quand elle était la religion exclusive de l'Etat.

Toute vente publique, faite ces jours-là, était punie d'une amende de 25 à 300 francs ; les boutiques, ateliers, magasins devaient être fermés, et tout travail exécuté sur la voie publique ou en vue du public était puni de l'amende et de la prison !

Ah ! ils n'y allaient pas de main morte, les républicains de ce temps-là !

La pauvre loi de 1814 n'en demandait pas tant ; mais si paternelle, si tombée en désuétude qu'elle fût, son existence même offusquait encore les législateurs de nos jours, et, à peine maîtres du pouvoir, en 1880, ils s'empressèrent de l'abolir. Il est vrai qu'en l'abrogeant pour les autres, ils jugèrent bon de la maintenir pour eux-mêmes, en ajoutant au scrupuleux congé du dimanche ceux beaucoup moins justifiables du mercredi et du vendredi.

Enfin, restait une dernière clause, introduite en 1866 dans le cahier des charges des travaux exécutés pour le compte de l'Etat, et qui imposait aux entrepreneurs l'obligation de suspendre ces travaux les dimanches ou jours de fêtes, à moins d'urgence. — C'était encore trop ; cette faible et dernière réserve fut supprimée à son tour par un arrêté ministériel de 1886.

Tout était donc jeté à bas ; mais bientôt les ouvriers s'aperçurent qu'ils étaient les victimes de ce prétendu affranchissement ; qu'ils s'épu-

saient à la peine sans produire davantage, et que ceux d'entre eux qui, exténués et à bout de force, s'arrêtaient un jour pour se reposer, risquaient de trouver leur place prise à l'usine qui, elle, ne chômait jamais. — Et alors commença le mouvement de réaction, devenu aujourd'hui assez puissant pour contraindre les sectaires à en revenir aux vieilles pratiques des temps chrétiens et au repos hebdomadaire du Décalogue !

Ce qui est certain, et ce qui éclate à tous les yeux, c'est qu'il se produit actuellement, dans presque tous les pays de l'Europe, un mouvement général et accentué en faveur du repos légal du dimanche. La Suisse, la Belgique, la Hollande y sont entrées à la suite de l'Autriche, de l'Angleterre, des Etats-Unis ; en Russie même, des pétitions sont adressées de toutes parts au Saint-Synode pour demander la fermeture de toutes les fabriques et de tous les magasins le dimanche ; et en France, non seulement les chambres de commerce, celle de Paris en tête, se prononcent avec netteté pour le repos dominical, mais cette revendication est devenue l'article fondamental du programme ouvrier ; les congrès, les syndicats la posent en première ligne, et plus que tous autres peut-être l'appellent comme une délivrance les 30,000 employés de la petite vitesse dans nos compagnies de chemins de fer.

Chose curieuse, en Alsace-Lorraine, la loi française de 1814, abolie chez nous, est restée en vigueur, et le gouvernement allemand l'applique avec une vigilance qui allège le fardeau des malheureux annexés !

On conçoit qu'il est impossible de tout dire dans un article de journal et d'enserrer en deux colonnes des faits et des considérations qui empliraient deux volumes. Mais, au moins, peut-on faire observer que, quand l'exemple du repos dominical nous est donné par les nations les plus libérales, les plus industrielles, les plus prospères du monde, par celles qui poussent l'activité jusqu'à la fièvre, et le travail jusqu'à la dernière puissance, on ne saurait objecter l'infériorité prétendue où se placerait la France en suspendant quelques heures par semaine le fonctionnement de son outillage humain.

En Angleterre, aux Etats-Unis, chez ces peuples pressés par excellence et dont la devise porte que le temps c'est de l'argent, on sait aussi le prix du repos pour la réfection des forces, et on a constaté de longue date que la production et la fortune du pays, loin de perdre à la suspension hebdomadaire, y gagnent en impulsion et en quantité.

Avant de partir pour Berlin, M. Jules Simon, interrogé à cet égard, répondait : « Personnellement, j'ai toujours soutenu la nécessité d'un jour de repos par semaine, et j'estime qu'en France ce jour ne peut être autre que le dimanche, cela pour beaucoup de raisons, le respect de la liberté religieuse, la tradition, etc. J'ajoute que mes collègues sont de mon avis à cet égard. »

Depuis, nous avons appris par les dépêches de Berlin que le repos dominical était décidé par la conférence et que des mesures dans ce sens seraient recommandées à tous les gouvernements.

Ce siècle, grisé de science et de progrès matériel, va-t-il donc comprendre enfin qu'il y a autre chose que les machines et la richesse ; et de cette capitale ennemie d'où semblait devoir se déchaîner la guerre, allons-nous voir sortir une ère inattendue de fraternité chrétienne et d'apaisement social ?

PH. DE GRANDLIEU.

Une adhésion embarrassante

M. Dugué de la Fauconnerie adresse à M. Delafosse la lettre suivante :

« 27 mars 1890.

» Mon cher Delafosse,

» Je viens de lire le programme que vous avez publié hier dans le *Matin*, et mon attention s'est surtout arrêtée sur l'article suivant de vos *desiderata* :

« La liberté absolue d'enseignement à tous les degrés, parce que la liberté d'enseigner est le corollaire de la liberté de croire.

» L'enseignement religieux dans l'école, au gré du père de famille, parce que la morale religieuse est, à nos yeux, le fondement de toute discipline sociale. »

» Voilà qui est parfait ! C'est ce que vous voulez, c'est ce que je désire moi-même. Par conséquent, comme je suppose que, pour être indépendants vous n'en n'êtes pas moins ouverts, je vous demande — moi, qui depuis quinze ans n'appartiens à aucun groupe — de vouloir bien m'inscrire au vôtre... mais à une condition, cependant, c'est que, saisissant l'occasion, qui vous est justement offerte par la discussion du budget, d'affirmer vos revendications autrement que par des programmes, vous allez déposer, au nom des indépendants, l'amendement que déposa jadis le pauvre Raoul Duval, et qui était ainsi conçu :

« Toute école libre comptant plus de cinquante enfants, et ayant plus de cinq ans d'existence, a sa part dans la répartition des centimes de l'instruction primaire, sans avoir besoin, pour cela, de réformer son personnel enseignant. »

» Si vous obtenez alors, pour le vote de cet amendement, je ne dis pas une majorité (je ne suis pas si exigeant), mais CINQ VOIX en dehors de la Droite, je conviendrai que votre groupe est définitivement fondé, et qu'il est appelé à rendre les plus grands services au pays.

» Mais, si, dans le cas contraire, cher ami, c'est-à-dire si vous n'avez pas d'autres suffrages que ceux des hommes dont vous tenez précisément à vous séparer, comme je suis un homme pratique, auquel échappe absolument le côté artistique des objets dont s'enrichit, chaque jour, la collection déjà si riche des chinoïseries parlementaires, et que je n'apprécie guère les choses que par leurs résultats, de même que je vous demande, aujourd'hui, à entrer dans votre groupe, je vous demanderai à en sortir.

» Est-ce convenu ?

» Tout à vous, mon cher Delafosse, et bien cordialement,

» DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. »

Le défit est formel, l'ironie cruelle, alors surtout qu'elle vient d'un homme qui a eu jadis les illusions constitutionnelles dont sont atteints les quarante-cinq dissidents de la droite.

Il était difficile d'indiquer avec plus de bonne grâce à MM. Piou, Delafosse, et à leurs amis qu'ils se mettaient *Lepoutre dans l'œil*.

INFORMATIONS

Madame la Comtesse de Paris est arrivée avant-hier soir à Paris. Elle a été reçue à la gare par le général de Charette; elle est partie hier soir pour Madrid où elle passera la journée de demain dimanche. Elle rejoindra le lendemain Monsieur le Comte de Paris à Cadix, d'où ils regagneront l'Angleterre vers le 41 avril.

MANIFESTATIONS OUVRIÈRES

Nous aurons décidément aujourd'hui à Paris une nouvelle manifestation ouvrière. Ce sont cette fois les ouvriers bouchers de l'abattoir de la Villette qui doivent se rendre à l'Hôtel de Ville et à la Chambre des députés. Le chiffre des manifestants sera, d'après le dire de plusieurs tuteurs, de deux mille cinq cents à trois mille. Aucune violence n'aura lieu, assurent les organisateurs; mais, s'il faut en croire les patrons, on ne peut prévoir ce qui arrivera les jours suivants si satisfaction n'est pas donnée aux ouvriers.

M. Paulard, conseiller municipal, qui doit accompagner les manifestants, a eu hier matin une entrevue avec M. Lozé, préfet de police, qui lui a déclaré que les rassemblements seraient dispersés et les troubles réprimés sévèrement. Il est certain qu'à la préfecture de police on prend des mesures extraordinaires, comme si on appréhendait quelques troubles.

Suite des projets de voyage présidentiel :

Le Président de la République a reçu avant-hier matin M. Barbey, le ministre de la marine, et l'amiral Dupetit-Thouars, commandant l'escadre de la Méditerranée.

Il a été décidé que l'escadre de la Méditerranée viendra à Marseille où elle saluera pour la première fois le Président de la République; le soir, les cuirassés projeteront sur la ville des faisceaux de lumière électrique.

A Toulon, l'embarquement pour la Corse s'effectuera vers le soir, de façon à passer la nuit en vue des îles d'Hyères.

Après un dîner à bord, le reste de la traversée s'effectuera de nuit, de manière à arriver à Ajaccio le matin.

De là, l'escadre ira attendre le Président à Bastia, où M. Carnot s'embarquera de nouveau. Après une promenade le long de la côte de l'île, elle se rendra à Villefranche.

LA TOUR EIFFEL

La tour Eiffel sera ouverte au public demain dimanche 30 mars.

Au premier étage on trouvera un restaurant et une brasserie-restaurant; les deux autres salles seront transformées: l'une en Casino-Salon de lecture, l'autre en salle de fêtes spécialement réservée aux banquets, bals, etc.

Un bar est installé au deuxième étage, dans le pavillon du *Figaro*, un autre au troisième étage.

SAINT-SAËNS

Les nouvellistes n'en veulent pas démordre. Ils veulent des nouvelles de M. Saint-Saëns; ils en auront.

Hier matin, le *Nouvelliste* de Rouen tranquilisait les plus inquiets. Il a vu les plus proches parents du musicien, la famille Letellier, qui habite Dieppe, et la famille Letellier n'est pas du tout préoccupée. Elle sait que M. Saint-Saëns voyage et qu'il reviendra bientôt. Elle a été prévenue qu'il ne donnera pas de ses nouvelles pendant son absence, car il comptait, disait-il, «se retirer du monde pendant l'hiver.»

ÉTRANGER

New-York, 28 mars.

Un cyclone s'est abattu hier dans la vallée de l'Ohio.

Les désastres sont considérables.

A Louisville, trois cents maisons ont été détruites; la gare, enlevée tout d'une pièce par l'ouragan, a été emportée dans le fleuve.

Quand l'Hôtel de Ville s'est écroulé, il s'y tenait une nombreuse réunion.

Le feu s'est déclaré dans beaucoup de maisons et plusieurs habitants ont été brûlés vifs.

Les digues de Greenville, sur le Mississipi, ont été très éprouvées.

Elles menacent de céder sous la pression des eaux et on craint une nouvelle catastrophe.

Les rapports reçus d'Indianapolis estiment le nombre des morts de cette catastrophe à 800 dont 300 ont péri dans l'Hôtel de Ville.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 mars 1890.

Les avis des places étrangères sont favorables et déterminent un mouvement de hausse sur nos rentes. Le 3 0/0 s'élève à 88.10; le 4 1/2 0/0 fait 105.85.

Le Crédit Foncier est en hausse à 4,317.50. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 2,663,637 fr. de nouveaux prêts.

La Banque de Paris est fermement tenue à 786.25. La Banque Nationale du Brésil s'inscrit à 605.

La Société Générale cote 477.50, la Banque d'Escompte 517.50, la Société de Dépôts et Comptes Courants 602.50.

Il ne faut pas confondre la conversion russe qui s'effectue en ce moment par les soins de MM. de Rothschild frères avec une émission nouvelle, puisqu'il ne s'agit que de l'échange, titre pour titre, des obligations de l'emprunt 5 0/0 1862. Cette opération porte sur un capital nominal de 300 millions.

Voici les conditions de la conversion: l'obligation de 1,260 francs est remboursable contre 331.58 en espèces et le reste, 928.42, est à échanger contre deux obligations 4 0/0 de 500 francs. Les demandes de conversion sont recues jusqu'au 3 avril, chez MM. de Rothschild.

L'emprunt Serbe, émis par le Crédit Lyonnais et par MM. Hoskier et C^{ie}, a obtenu un plein succès; les souscriptions devront être réduites dans une proportion importante.

Les rentes Portugaises ont un marché très actif: le 3 0/0 à 63.45; le 4 1/2 0/0 à 49.5.

Les Pierreries de Ceylan sont cotées 62.50 et 63.75.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 397.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES RÉCOLLETS. — Le soleil a tout l'air de vouloir se préparer à prendre part demain à la fête des Récollets. Ce fait si rare est à constater, car en cette saison la température est très variable, et le jour de Pâques fleuries est plus souvent froid ou pluvieux qu'ensoleillé.

Déjà la place des Récollets est garnie de boutiques de toutes sortes, et les marchands auront à faire amples provisions, s'ils ne veulent manquer la vente.

Notre magnifique Jardin des Plantes a terminé sa toilette d'été pour recevoir ses visiteurs annuels, et l'avenue des Récollets, aujourd'hui terminée, va permettre à la foule de s'écouler plus librement.

Cette voie nouvelle de notre cité, que bien des gens ont déjà baptisée la « rue Zède », va donc être visitée par une foule de gens qui vont faire de drôles de réflexions sur ce chef-d'œuvre municipal. Puissent-elles être entendues de l'Haussmann saumurois qui a conçu un pareil travail!

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Domain dimanche 30 mars, à 3 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la Musique des écoles communales exécutera, dans le Jardin des Plantes, les morceaux suivants:

- 1^o *Freluquet*, pas redoublé... CLODOMIR
- 2^o *La Jolie Hongroise*, valse... FISCHER.
- 3^o Chœur de la *Dame Blanche*... BOÏELDIEU.
- 4^o *En place*, quadrille... LOUIS DÉO.
- 5^o *L'Entraînante*, polka... BARY.

LE RETOUR DES HIRONDELLES

Les voilà revenues, revenues cette semaine, les hirondelles, ces messagères des beaux jours.

Elles ne se trompent pas, elles annoncent plus sûrement le printemps que le marronnier ne le présage.

Rien de charmant comme de les voir arriver; l'avant-garde accourt d'abord, volette, piaille et s'agite; il s'agit de retrouver les nids de l'année dernière, de voir s'ils sont libres.

Hélas! il y a bien quelques maisons qui ont été démolies, quelques nids qui sont occupés par d'effrontés moineaux.

Mais on cherche et on trouve; quand le gros de la troupe arrive, tout le monde est bientôt casé, et le lendemain matin au petit jour, quand toute la bande se met à piailler, de joie sans doute, ravi, on se met à la fenêtre, et on s'écrie en souriant:

— Tiens! les hirondelles!

« UNION SAUMUROISE »

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 30 mars

Continuation du concours de tir. Tir réduit fusil Gras, carabine et pistolet.

TRAMWAYS SAUMUROIS

M. de Persin, ingénieur à Paris, cité des Fleurs, 29, nous prie d'informer les porteurs d'actions des Tramways Saumurois que le 5 avril prochain, il y aura à Paris une assemblée générale, dans laquelle on soumettra au vote des intéressés un arrangement intervenu entre les administrateurs de l'ancienne Société et une Compagnie nouvelle, lequel arrangement serait loin de favoriser les intérêts des actionnaires de Saumur, déjà trop malheureux.

Nous nous demandons, puisque la déchéance a été prononcée, comment peuvent encore figurer les administrateurs qui ont si mal conduit l'entreprise.

Il est nécessaire que tous les actionnaires soient présents ou représentés, de manière à forcer la démission des administrateurs qui osent présenter semblable solution.

M. de Persin se met à la disposition des actionnaires qui n'ont pas de représentants à Paris. Ils peuvent déposer leurs titres dans une banque de Saumur, et lui faire parvenir un pouvoir avec le récépissé. Il fera tout le nécessaire pour faire avorter l'arrangement proposé, et espère trouver dans l'assemblée assez d'actionnaires pour entraver ces mêmes mesures.

Vol. — L'avant-dernière nuit, un voleur s'est introduit dans le magasin de chaussures de M. Lebars, à l'angle des rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle. Après avoir forcé le contrevent et brisé un carreau, le voleur a choisi chaussures à son pied et en a enlevé pour une cinquantaine de francs, puis il s'est retiré.

M. Lebars, qui a un magasin de vente à Saumur, habite le Pont-Fouchard et personne

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

La jeune fille sourit. Prenant dans ses mains la tête charmante de l'enfant, elle l'embrassa au front... baiser dont la tendresse était vraiment maternelle... mais, chassant l'attendrissement, elle dit avec gaieté:

— Nous sommes à vos ordres, jeune homme.

— Écoute, sœur, il y a longtemps que je pense à choisir un état.

— Vraiment! longtemps... mon petit?

Elle s'arrêta en riant.

— Riez, si vous voulez, Mademoiselle, depuis le départ de François, j'y songe... Je les ai tous passés en revue avec Geneviève.

— Quel respectable conseiller! s'écria la Marjolaine.

— Il ne faut pas se moquer, dit l'enfant très sérieux, ma petite sœur a beaucoup de jugement.

— Je ne doute ni de l'esprit ni du jugement de Mlle Geneviève.

— Allons, vilaine... reprit le jeune garçon fâché.

— Continue, mon Fabien.

— Eh bien! j'aurai bientôt quinze ans...

Sa sœur fit un mouvement.

— Enfin, dans un an, je les aurai.

— Un an et quatre mois... à la Saint-Martin.

— Ce n'est toujours pas bien long.

— Pas long du tout... la vie elle-même passe comme un songe.

— Voilà encore que tu redeviens moqueuse, méchante!

Il lui donna un coup sur les doigts.

Séverine, joignant les mains, resta immobile et grave comme un juge sur son siège.

— Bah! tu es gaie, insinua Fabien, avec une pointe de malice à son tour, je sais bien pourquoi, va...

Une rougeur légère colora le visage de la jeune fille, qui cacha sa confusion sous un franc rire.

— Eh bien! continua son frère, profitant au plus vite de ses avantages, nous avons trouvé, Geneviève et moi, que nous n'aimions rien autant que la campagne.

— Vous êtes bien jennes pour prendre une

résolution, reprit Séverine avec un sérieux qui n'avait rien de factice.

— Non, dit avec fermeté l'enfant, je n'aime pas la ville, ni Geneviève non plus. Nous aimons l'air, les champs, les animaux, notre jolie ferme. Sais-tu ce qu'il faut faire, Séverine?... Papa désire retourner à la métairie, nous demeurerons avec lui. On gardera la mère Brigitte, et Geneviève se mettra doucement au courant. Qu'en dis-tu?

— Et moi? je ne vois pas ma place dans ces arrangements.

— Toi, on te mettra tout simplement à la porte, le plus vite possible. Du reste, c'est arrangé avec papa.

— Voyez-vous! papa est aussi du complot?

— Oui, nous en avons causé jeudi. Il dit que nous sommes bien assez élevés comme ça; que la couvée n'a plus besoin de toi. Sulpice dit la même chose.

— Ah! Sulpice était de la conversation... Ton aplomb ne m'étonne plus. En effet, je m'aperçois que les derniers de la couvée sont prêts à prendre leur vol.

Malgré le bonheur entrevu, la jeune fille éprouva un sentiment de tristesse... ainsi, sa tâche était finie! Ceux pour lesquels elle avait

travaillé, souffert, prenaient leur chemin personnel qui se détournait du sien...

Comme si l'enfant eût compris sa pensée, il lui passa les bras autour du cou:

— N'est-il pas temps que tu sois heureuse à la fin? lui murmura-t-il à l'oreille. Geneviève et moi, nous resterons toujours près de toi, petite sœur.

Séverine, les yeux pleins de larmes, l'embrassa.

Puis se ravisant:

— Ah! ça, tu parles de Geneviève sans façon, elle fera comme les autres, se mariera quelque jour et nous faussera compagnie.

— Geneviève ne se mariera pas, dit le jeune garçon avec le plus grand sérieux, ni moi non plus. Nous resterons ensemble, c'est convenu.

La sœur aînée éprouva la tentation de jeter sa phrase moqueuse à travers ses beaux projets, mais elle se retint: ne voulant pas froisser cette jeune âme, toute à l'ardeur de sa première tendresse.

Le père rentra, la conversation en resta là. Oui, tous avaient raison, son rôle maternel prenait fin.

François, sorti de l'école avec les meilleurs notes, venait d'obtenir l'emploi d'aide-mécani-

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

MAIN-LEVÉE D'INTERDICTION
Et nomination de conseil judiciaire

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix,

Il appert que le sieur Camille Hardouin, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, a été relevé de l'interdiction prononcée contre lui par jugement dudit Tribunal, en date du quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, et a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Callard, expert à Montreuil-Bellay.

Pour extrait, rédigé par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour le sieur Hardouin sur sa demande.

Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-dix.
V. LE RAY.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE
En Séparation de Biens.

D'un exploit du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du 26 mars 1890, enregistré,

Il appert que M^{me} Marie-Louise Chiron, épouse du sieur Henri Hemery, représentant de commerce, avec lequel elle demeure à Saumur, rue du Puits-Neuf,

A formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait, rédigé par moi, avoué soussigné, occupant pour M^{me} Hemery sur sa demande.

Saumur, le 29 mars 1890.
V. LE RAY.
Assistance judiciaire. — Décision du 26 février 1890.

A VENDRE

Une très grande et belle **Armoire Louis XV** (AUTHENTIQUE), pouvant servir de bibliothèque.

S'adresser chez M. H. HARDY, fabricant de meubles de styles, à la Croix-Verte, qui demande des ouvriers et des apprentis sculpteurs. (287)

A CÉDER
Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.
S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

MAGASIN
D'ÉPICERIE

A céder
Au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE
DES BESTIAUX

ET DU
Matériel d'exploitation
De la ferme du château de Boumois.

Le Dimanche 27 avril 1890 et le Lundi 28, s'il y a lieu, à midi, il sera, par le ministère de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, procédé à la vente aux enchères publiques des bestiaux et du matériel du château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M. Edmond BIGEAU, propriétaire, demeurant à Saumur.

Cette vente aura lieu dans la cour de la ferme du château de Boumois.

On vendra notamment :
Cinq vaches, quatre génisses ;
Un taureau (race normande) ;
Deux fortes juments ;
Un cheval de taille ordinaire ;
Charrettes à cheval ;
Tombereau, brouettes ;
Charrette à bœufs ;
Harnais de toutes sortes ;
Une voiture à deux roues ;
Charrues de toutes sortes ;
Rouleau et herse ;
Un moulin à vanner ;
Trieur pour blé de semence ;
Concasseur à avoine ;
Paille-bois de charronnage ;
Matériel de laiterie ;
Outils aratoires de toutes sortes et quantité d'autres bons objets.

On paiera au comptant, plus 40 pour cent, et avant l'enlèvement de tout objet vendu.

A LOUER
POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.
S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.
Préparés par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seuls Represenants pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées,
2, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

LE BUREAU de M. Hubert, greffier du canton Sud, est transféré rue de l'Ermitage, n° 3, à Saumur (nouvelle avenue du Jardin des Plantes)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie,

Joignant M. GUILLET.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (251)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard,
Avec (los de Vigne et Jardin)
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (252)

Études de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, Et de M^e RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques
DE MEUBLES
Et de Marchandises

Par suite de saisie-exécution

Le MARDI 4^{er} avril 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, rue Nationale, n° 43, dans une maison occupée par M. TREMBLAY fils, marchand de liquides,

Il sera vendu :
Tables, chaises, étagères, comptoir garni en zinc, vaisselle, verrerie, foudres, tonnes, futailles, caisses, porte-bouteilles, ustensiles de cave, bouteilles vides ;
Une grande quantité de marchandises, comprenant :

250 bouteilles de différents liqueurs, 400 litres de sirops, 300 syphons, eau-de-vie, cognac, rhum, kirsch et cassis en fûts ;
Un moteur à gaz de la force d'un cheval, avec poulies, transmissions et accessoires ; un appareil à fabriquer l'eau gazeuse système Hermann-Lachapelle, un tirage à syphons, un tirage à bouteilles, un gazomètre, un producteur à gaz avec tous les ustensiles en dépendant, 9,000 bouchons et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 40 0/0.
Nota. — Le moteur à gaz, les appareils à gazeifier et autres, seront vendus le mardi 4^{er} avril.

A CÉDER
UN ÉTABLISSEMENT

DE
LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE
Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur
Entrepôt : Rue Dailly. SAUMUR
Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
" » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
" » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL
10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les Dessins et Travaux de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MARS

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0.....	Banque de France.....	1788 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz.....
3 0/0 amortissable.....	Banque d'Escompte.....	1425 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.....
4 1/2 1883.....	Comptoir national d'Escompte.....	982 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000.....
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier.....	1400 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série.....
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	Crédit Industriel et Commercial.....	607 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots.....
— 1865 4 0/0.....	Crédit Lyonnais.....	55 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....
— 1871 3 0/0.....	Crédit Mobilier.....	2305 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1875 4 0/0.....	Dépôts et Comptes courants.....	95 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	Emprunt russe 1862 5 0/0.....
— 1876 4 0/0.....	Société Générale.....	480 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.....	— 1889 4 0/0.....
— 1886 3 0/0.....	Est.....	74 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....
Bons de liquidation.....	Paris-Lyon-Méditerranée.....	86 40	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	— 2 ^e
	Midi.....	92 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
		494 50		Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.....